



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1580

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin**

objet : **Alimentation en eau potable (AEP) Crépieux Charmy - Canalisation sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1580**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Alimentation en eau potable (AEP) Crépieux Charmy - Canalisation sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

L'île de Miribel-Jonage assure des fonctions primordiales pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise : le champ captant de Crépieux-Charmy comporte 82 puits et 32 forages repartis sur 300 hectares et produit quotidiennement 270 000 mètres cubes en moyenne d'eau potable, soit l'alimentation de 85 % des usagers de la Métropole de Lyon.

Les équipements de captage sont installés de part et d'autre du Vieux Rhône au sein d'un espace délimité au nord par le Canal de Miribel et au sud par l'A42 et le Canal de Jonage. Ce secteur est stratégique car il contrôle la répartition des débits entre le Canal de Miribel, le Vieux Rhône et le canal sud, participant ainsi au bon fonctionnement des champs captants.

Ce projet est sensible au vu des nombreuses contraintes existantes sur ce site. Il est surveillé par la Préfecture avec une injonction de mise en œuvre des actions destinées à pérenniser le champ captant, issues de l'arrêté inter préfectoral du 23 septembre 2011, instituant les périmètres de protection du champ captant.

Il est précisé que la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, a dû programmer 2 fois (printemps 2012 et en cours) la réalisation de travaux en urgence pour garantir la continuité du service, en vertu de dispositions exceptionnelles prévues dans le code de l'environnement.

Au titre de la précédente PPI, ce projet avait été inscrit en un seul projet "Vaulx en Velin - Alimentation en eau potable (AEP) Crépieux Charmy" décliné en 2 tranches :

- tranche 1 - Canal de Miribel enlèvement des atterrissements,
- tranche 2 - Réhabilitation sous le Vieux Rhône.

La problématique de gestion des champs captants et l'injonction préfectorale imposent de relier les 2 dossiers et de n'en faire plus qu'un.

II - Objectifs des travaux de réhabilitation sous le Vieux Rhône

Dans les années 1970, une conduite de 1 000 millimètres de diamètre a été installée entre les champs captants de Crépieux Charmy avec un seuil d'une altitude de 165 mètres nivellement général de la France (NGF). Cette canalisation permet l'échange d'eau brute pompée entre les 2 champs captants pour permettre le roulement de l'eau vers les réseaux de distribution. Une détérioration importante de la protection en enrochements a mis à nu la conduite et son support affouillé sur 13 mètres de long. Ceci entraîne un risque de rupture de la conduite par des embâcles lors des crues du Vieux Rhône. Le projet consiste en la création d'une nouvelle canalisation en fonte de 1 000 millimètres de diamètre sous 2,5 mètres par rapport au fond de lit du Vieux Rhône.

Les objectifs de ce projet sont de :

- remédier aux risques de rupture de la canalisation permettant l'échange des eaux brutes pompées entre les îles de Crépieux et de Charmy,
- relever le niveau moyen du Vieux Rhône de 22 centimètres et permettre de le faire remonter au niveau des pré-bassins de la nappe phréatique,
- permettre la mise en œuvre de réseaux secs (basse tension, télécom, fibres optiques, etc.),

III - Coût

Le coût global du projet au budget annexe des eaux, se décompose comme suit :

| Année | 2016 | 2017 | 2018 | Total projet (en € HT) |
|-------------------|--------|-----------|-----------|---------------------------|
| Montant des AP/CP | 40 000 | 1 640 000 | 1 120 000 | 2 800 000 |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de renouvellement de la canalisation sous le Vieux Rhône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable pour un montant de 2 800 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, selon l'échéancier suivant, sur l'opération n° 1P20O2604 :

- 40 000 € HT en 2016,
- 1 640 000 € HT en 2017,
- 1 120 000 € HT en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.